

(N^o 69.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 13 MAI 1878.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre un crédit supplémentaire de 25,000 francs au Budget des Dotations pour l'exercice 1878.

(Voir le N^o 113 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. COGELS-OSY, Vice-Président, DEVADDER, BISCHOFSEIM et le
Baron PAUL BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Ce Projet de Loi, ayant pour but un crédit supplémentaire de 25,000 francs au Budget des Dotations de l'exercice 1878, se justifie par la nécessité d'augmenter le nombre des places dans la salle des séances de la Chambre des Représentants.

Les frais à résulter des nouvelles dispositions à prendre, n'ont pas été prévus dans le Budget ordinaire de l'exercice courant, d'où suit l'obligation d'y pourvoir par un crédit spécial.

Ce Projet de Loi dont l'initiative a été prise par la Commission de comptabilité de la Chambre, a été adopté par elle dans la séance du 30 avril dernier à l'unanimité des 81 membres présents.

Votre Commission des Finances, Messieurs, reconnaissant l'utilité et l'urgence des travaux à exécuter, a l'honneur de proposer au Sénat de faire un accueil favorable au projet de loi soumis à ses délibérations.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BETHUNE.

Le Vice-Président,
J. COGELS-OSY.